

Le conseil municipal traite des eaux usées 10-4'97 **Épuration : la solution suisse**

La dernière séance du conseil municipal a débouché sur l'adoption du raccordement du réseau d'assainissement saint-juliénois à la station d'épuration suisse d'Aire-la-Ville. Le groupe Desjacques s'est abstenu à l'heure de voter le budget ville du compte administratif 1996.

Les rangs des élus étaient clairs lundi dernier en mairie de Saint-Julien lors de la mensuelle séance du conseil municipal. Seuls 18 des 28 conseillers entouraient le maire Henri Joubert et cinq autres avaient donné procuration pour prendre part aux votes à intervenir.

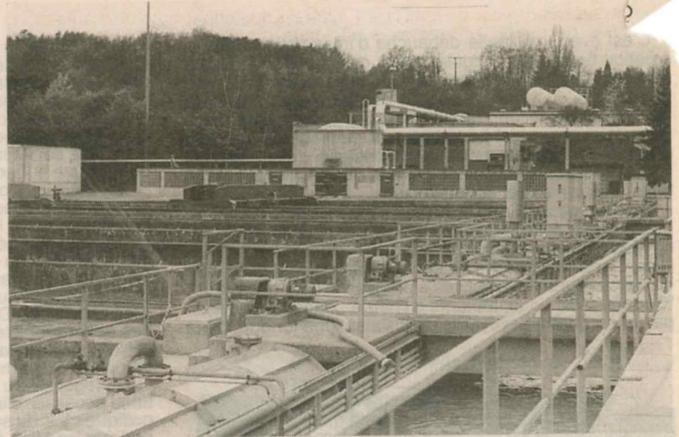
La réunion s'est ouverte sur l'examen des comptes administratifs et de gestion de l'exercice 1996. Comme à l'accoutumée, M. Prévost adjoint chargé des finances s'est attelé à détailler les recettes et dépenses poste après poste. Le budget ville fait apparaître un excédent de fonctionnement de 3,8 MF. Il est notamment le fruit d'économies réalisées sur certains postes budgétaires (300 000 F sur les frais de personnel) et de recettes supplémentaires (1,5 MF issu de l'augmentation des impôts directs). Cet excédent devrait être transféré aux investissements, via le budget supplémentaire 1997. Et M. Prévost de préciser que pour la 3^e année consécutive, la trésorerie a suffi pour faire face aux dépenses engagées en cours d'année sans qu'il ne soit nécessaire d'avoir recours à un emprunt.

À l'heure de voter, l'équipe Desjacques a opté pour l'abstention eu égard au budget de la ville qui traduit des priorités et choix qu'elle n'approuve pas. Elle a par contre approuvé, avec le reste de l'assemblée,

les comptes des budgets eaux et assainissement et ceux de gestion du percepneur. M. Thénard a commenté pour son groupe : « Le vote du compte administratif représente le suivi des comptes validé par le percepneur et ne représente en aucun cas un acte politique. Ce qui explique pourquoi nous l'avons voté ». Réponse de M. Desjacques : « Nous n'avons pas la même approche ! ».

Les élus ont ensuite planché sur la question des eaux usées de la commune et l'avenir de la station d'épuration arrivée à saturation de capacité de traitement. Le maire a fait part de son sentiment : « L'extension de l'existant permettrait à la commune de rester entièrement autonome. L'option de raccordement à la station d'épuration d'Aire-la-Ville offrirait l'avantage de préserver la rivière Aire », présentant d'inquiétants pics de pollution sous haute-surveillance transfrontalière. « Le cabinet Montmasson nous a présenté une évaluation variant de 29 à 31 MF (HT) pour la réalisation d'une installation conforme aux normes requises en particulier par la Direction de l'action sanitaire et sociale et celle de l'Agriculture ».

La Compagnie générale des eaux (CGE), a effectué pour sa part un contre-projet chiffré à 18,6 MF (HT). « Ce qui est gênant, c'est que nous sommes face à des propositions émanant d'organismes sérieux lesquels



La solution du raccordement du réseau local à la station d'épuration d'Aire-la-Ville a été adoptée à la majorité des voix des élus.

présentent un différentiel variant de 10 à 13 MF ». En outre, le système préconisé par la CGE prévoyait une incinération sur place des boues par le biais d'un système nouveau et des lits de filtrage... Autant de facteurs qui ont créé le doute, ce d'autant que la solution de raccordement du réseau local d'assainissement serait vue d'un bon œil par les structures franco-suisse et nombre d'élus du Genevois. Pour finir, c'est cette dernière solution qui a été adoptée y compris par deux des trois représentants de l'équipe d'opposition Desjacques.

M. Roset s'est opposé à ce choix et a déclaré être partisan de l'extension de l'existant. Il a mis en avant le nouveau chantier afférent qui, selon lui,

profitait aux entreprises locales. M. Basset a rétorqué que rien n'était moins sûr dans la mesure où la commune se devait de retenir la candidature de l'entreprise moins disante d'où qu'elle soit, à l'issue de la réglementaire procédure d'appel d'offres ouvert. Et M. Roset d'évoquer la création de deux à trois emplois pour gérer la nouvelle station, l'économie induite pour les contribuables locaux et le soutien à l'étiage dans le cours d'eau résultant de ce choix... Autant d'arguments que le maire a réfutés point par point. Pour finir, M. Thénard a enfoncé le clou en faisant prévaloir une approche écologique du problème à l'aube du 3^e millénaire.

James DAHAN